Genève, le 16 juillet - Dossier de Presse

Journée Mondiale de la Justice internationale du 17 juillet 2007

L'impunité au Darfour

Illumination du jet d'eau de Genève en rouge pour symboliser les trop nombreuses exactions commises

Toile de fond

Depuis de longs mois déjà, **le Darfour** fait les gros titres des médias. La région du Darfour, située au Nord-Ouest du Soudan, est ravagée depuis février 2003 par un conflit économico politique qui a provoqué la mort de plusieurs milliers de personnes, en grande majorité des civils, ainsi qu'un exode massif de réfugiés en direction du Tchad, pays limitrophe. Depuis son indépendance en 1956, le Soudan a connu deux guerres d'indépendance et environ quinze coups d'Etat. Composé de quelque 600 ethnies, le pays est encore aujourd'hui le théâtre de nombreux conflits, dont celui tristement connu du Darfour.

En 2003, deux groupements rebelles se sont alliés contre le gouvernement de Khartoum, présidé par Omar El Bechir : le Mouvement de Libération du Soudan (MLS) et le Mouvement Justice et Egalité (MJE). En 2005, le MLS s'est divisé en deux fractions distinctes, soit les branches Minni Minawi d'une part et Adbul Wahid d'autre part. Le gouvernement soudanais est, quant à lui, appuyé par les milices Janjawids, bien qu'il s'en défende.

TRIAL
Case postale 5116
1211 Genève 11
Tél. +41 (76) 455 21 21
info@trial-ch.org
www.trial-ch.org
CCP: 17-162954-3

Le 8 avril 2004, sous l'égide d'une médiation tchadienne, un accord de cessez-le-feu est intervenu entre le gouvernement soudanais et les deux mouvements dissidents précités. La situation sécuritaire s'est alors temporairement stabilisée, en partie grâce à la présence sur le terrain d'une importante mission d'observation du cessez-le-feu de l'Union africaine qui a pu se déployer avec le soutien, notamment financier, de la communauté internationale.

Au cours des deux dernières années toutefois, une recrudescence des actes de violence a signalé la fin du cessez-le-feu.

Au mois d'août 2004, des négociations de paix ont débuté sous l'égide de l'Union africaine. Ces négociations d'Abuja ont abouti en mai 2006 à un accord global portant sur les aspects de sécurité, de partage du pouvoir et de partage des richesses. L'accord a été signé par le gouvernement de Khartoum et seul l'un des trois groupes dissidents, à savoir le MLS, branche Minni Minawi l'a paraphé. Une partie des opposants non signataires ont, suite à cet accord, organisé un nouveau mouvement, dénommé Front de rédemption national (NRF).

L'accord de mai 2006 n'a toutefois jamais pu être traduit dans les faits. Bien au contraire, depuis le mois d'août 2006, le Nord Darfour est à nouveau le théâtre d'affrontements violents, opposant le NRF au Gouvernement.

Le 31 août 2006, le Conseil de sécurité des Nations Unies, sollicité par l'Union africaine, a adopté la résolution 1706, prévoyant un important déploiement de casques bleus au Darfour. Initialement opposé à toute intervention des Nations Unies, le Soudan a finalement accepté un déploiement de troupes onusiennes, sous la pression de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1593 de 2005, a également saisi la Cour Pénale Internationale (CPI) de la situation prévalant au Darfour. La CPI a émis à l'heure actuelle deux mandats d'arrêt contre des auteurs présumés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre au Darfour, à savoir Ahmad Mohamed Harun et Ali Kushayb. Le Soudan refuse toutefois de collaborer avec la Cour et a récemment instauré une Cour pénale spéciale au niveau national pour juger des crimes commis au Darfour. Plusieurs observateurs mettent cependant en doute l'efficacité de cette dernière. Il s'agit manifestement pour le gouvernement soudanais d'une échappatoire qui permettrait à celui-ci d'invoquer le principe de complémentarité de la CPI et d'éviter ainsi qu'une instance internationale juge les auteurs des exactions commises. En effet, ce principe permet à la Cour d'intervenir subsidiairement aux autorités nationales, lorsque celles-ci manquent de volonté ou se trouvent dans l'incapacité de mener à bien des poursuites à l'encontre d'auteurs potentiels de crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou crimes de génocide.

Le conflit armé qui ensanglante les trois Etats du Darfour provoque l'une des plus graves crises humanitaire de ce début de siècle. Certains parlent d'un « nettoyage ethnique » d'autres invoquent même un génocide. Outre les nombreuses violations des droits humains, près d'un million de personnes ont dû abandonner leur foyer et sont aujourd'hui installées dans des camps provisoires disséminés à travers le pays. D'après le CICR, environ 200'000 d'entre elles sont parvenues à gagner le Tchad. Il est actuellement très difficile de dénombrer le nombre de victimes de ce conflit.

Le rapport de la Commission internationale d'enquête sur le Darfour, établie par la résolution 1564 de 2004 du Conseil de sécurité, fait état d'attaques indiscriminées, notamment de meurtres de civils, d'actes de torture, de disparitions forcées, de destruction de villages, de viols et d'autres formes de violence, de pillage et de déplacement forcé. Ces actes pourraient, selon la Commission, représenter des crimes contre l'humanité. Pour d'autres, ils doivent être qualifiés de génocide.

L'action de TRIAL en faveur du Darfour

Les 11 et 12 juillet 2007, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies devra examiner le rapport périodique que lui présentera le Soudan sur la manière dont celui-ci met en œuvre le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (aussi dit Pacte II).

TRIAL a profité de cette occasion pour adresser au Comité des droits de l'homme un mémorandum juridique priant celui-ci de dire, dans les recommandations qu'il adoptera suite au rapport du Soudan, que ce pays est tenu de coopérer avec la Cour pénale internationale sur la base du Pacte II.

Une telle recommandation serait porteuse d'espoir pour l'avenir. Il faut rappeler pour l'heure que c'est sur la base la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité que la situation relative au Darfour a été déférée à la CPI. Or, le Soudan rejette cette résolution. Il serait ainsi d'une grande importance que le Comité des droits de l'homme souligne que le Soudan doit coopérer également sur la base d'un traité que cet Etat a lui-même ratifié.

En parallèle à cette action juridique, le 17 juillet 2007, **Journée de la justice internationale**, à la demande de TRIAL et avec le soutien de la Ville de Genève, **le jet d'eau de Genève** sera illuminé en rouge durant la soirée, en solidarité avec les victimes du conflit et afin d'attirer l'attention de la population sur les massacres qui continuent d'être commis au Darfour. De plus, dans la matinée du 16 juillet 2007, une conférence de presse sera organisée devant le Palais Wilson à Genève, à laquelle participeront Monsieur le Maire de la Ville de Genève, Patrice Mugny, Monsieur Mahor Chiche, président de l'organisation Sauver le Darfour, ainsi que Philip Grant, président de TRIAL.

Documents en lien avec la situation au Darfour

Vidéos :
http://www.dailymotion.com/video/x29gfu_darfour-tout-comprendre-en-2-mn-chr
http://www.dailymotion.com/video/x1myz4_1-urgence-au-darfour et
http://www.dailymotion.com/LiliTheKing/video/x1mz5b_2-urgence-au-darfour

Sites divers :
http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=3060&l=1

Sauver le Darfour
http://www.sauverledarfour.org

Save Darfur
http://www.savedarfur.org

Eyes on Darfour
http://www.eyesondarfur.org/index.html

Dossiers d'ONG :
Oxfam
http://www.oxfam.org/fr/programs/emergencies/sudan/darfur_update

HRW
http://www.hrw.org/doc?t=africa&c=darfur

Amnesty International
http://web.amnesty.org/pages/sdn-index-fra

MSF
http://www.msf.ch/Darfour.512.0.html

Trial Watch
http://www.trial-ch.org/fr/trial-watch.html

Journaux :

Le monde diplomatique
http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/PRUNIER/14503

Magasin du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
http://www.redcross.int/FR/mag/magazine2004_3/4-9.html

Divers :
Rapport de la Commission internationale d'enquête
http://www.un.org/News/dh/sudan/com_inq_darfur.pdf

Comité des droits de l'homme
http://www.ohchr.org/french/bodies/hrc/index.htm

Résolution 1593 du Conseil de sécurité
http://www.icc-cpi.int/library/cases/N0529274.darfureferral.fra.pdf

Pacte international relatif aux droits civils et politiques
http://www.ohchr.org/french/law/ccpr.htm

Mémorandum juridique de TRIAL
http://www.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/ngos/trial_sudan.pdf

Cour pénale internationale
http://www.icc-cpi.int/cases/Darfur/s0205.html